



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MERCREDI 31 MAI 2017

# NOUVELLES RÉDUCTIONS DES ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub> DU TRANSPORT ROUTIER À L'HORIZON ?

La Commission européenne publie aujourd'hui de nouvelles propositions pour réduire l'impact du transport routier sur les changements climatiques. L'adoption de ces mesures et leur adéquation avec l'impératif climatique dépendra in fine des positions des États membres de l'UE et du parlement européen, mais aussi du rôle joué par la France en particulier. Nos associations attendent du nouveau gouvernement de faire preuve de sincérité vis-à-vis de ses engagements en matière de lutte contre les changements climatiques en se montrant exigeant et ambitieux au cours de son mandat.

### La redevance kilométrique les poids lourds sous un jour nouveau

Après l'intervention du président de l'association des Régions de France hier auprès du Président de la République [en faveur d'une redevance régionale sur les poids lourds](#), c'est au tour de la Commission européenne de [relancer le débat](#). Dans sa proposition de révision de la directive Eurovignette publiée ce jour, la Commission européenne fait un pas de plus vers l'intégration du principe de pollueur-payeur en proposant notamment de différencier les péages d'infrastructures routières selon les émissions de CO<sub>2</sub> des véhicules. Autre nouveauté, elle propose également d'inclure dans le système les véhicules légers (camionnettes, voitures) en plus des camions.

Pour France Nature Environnement et le Réseau Action Climat, le nouveau gouvernement doit saisir ces opportunités pour rouvrir le chantier de la redevance kilométrique poids lourds avec les acteurs concernés.

Comme en témoigne l'intérêt exprimé au niveau régional et européen, l'éco-redevance kilométrique sur les poids lourds reste un outil incontournable pour encourager l'optimisation du transport routier, le report modal dans les transports de marchandises, appliquer le principe de pollueur payeur, financer les solutions de transport alternatives au tout routier et par là, mieux lutter contre la congestion, la pollution de l'air et les émissions de gaz à effet de serre.



## **Des normes au service de véhicules moins gourmands en carburant**

La commission européenne confirme aujourd'hui qu'elle proposera de nouvelles normes pour limiter les émissions de CO2 des voitures, des camionnettes (fin de l'année 2017) et pour la première fois, des poids lourds (début 2018)<sup>1</sup>.

Favorable tant en termes d'emplois que d'économies pour les usagers des véhicules sur leur consommation de carburant, le développement de véhicules plus économes en énergie mérite un soutien fort de la France, où les émissions de CO2 sont reparties à la hausse, de manière contraire aux engagements pris par la France et l'UE de les réduire.

Les mesures d'efficacité énergétique des véhicules routiers sont indispensables à l'horizon 2025 pour limiter les émissions de CO2 en complément du développement du report modal vers les solutions de transports alternatives et la maîtrise de la demande en transports.

France Nature Environnement est la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. C'est la porte-parole d'un mouvement de 3500 associations, regroupées au sein de 73 organisations adhérentes, présentes sur tout le territoire français, en métropole et outre-mer. Retrouvez-nous sur [fne.asso.fr](http://fne.asso.fr), [Facebook](#) et [Twitter \(@FNEasso\)](#).

<sup>1</sup> *Un tiers des émissions de CO2 du transport proviennent du transport routier en Europe mais elles ne sont limitées par aucune norme contraignante.*